

**N° 8179<sup>2</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2022-2023

---

## **PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi du 21 mars 2006 sur les équipes communes d'enquête aux fins de transposition de la directive (UE) 2022/211 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2022 modifiant la décision-cadre 2002/465/JAI en ce qui concerne sa mise en conformité avec les règles de l'Union relatives à la protection des données à caractère personnel**

\* \* \*

### **AVIS DU PARQUET DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG**

(12.4.2023)

Le projet de loi sous examen entend assurer la mise en conformité de la loi du 21 mars 2006 sur les équipes communes d'enquête aux règles qui s'imposent en matière de protection des données à caractère personnel. Dans la mesure où l'article unique du projet de loi se limite à assurer une transposition fidèle au texte de la directive (UE) 2022/211, il ne donne pas lieu à de commentaires particuliers.

Luxembourg, le 12 avril 2023

*Le Procureur d'Etat,*  
Georges OSWALD

